



LES ENFANTS DE LA COMÉDIE MUSICALE

NUMÉRO D'ÉLÈVE
(réservé à
l'administration) :

**NUMÉRO
D'INSCRIPTION**
(réservé à
l'administration) :

Enfant

Nom/Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Année scolaire en septembre 2020:

Établissement scolaire en septembre 2020:

Année de première inscription à LECM :

Parents

Je Soussigné(e) :

Nom/Prénom (Parent 1) :

Adresse :

.....

Portable : obligatoire

EMAIL : obligatoire

Nom/Prénom (Parent 2) :

Adresse :

.....

Portable : obligatoire

EMAIL : obligatoire

Inscris mon enfant aux Enfants de la Comédie Musicale

J'autorise mon enfant a rentrer seul après les cours

J'autorise les personnes suivantes a venir chercher mon enfant

Nom/Prénom : **Tel :**

Nom/Prénom : **Tel :**

LES COURS

(POUR TOUS NIVEAUX, SAUF INDICATION CONTRAIRE)



Mardi : 15h30-18h30 :	<input type="checkbox"/>	6-9 ans			
Mercredi : 10h30-13h30 :	<input type="checkbox"/>	6-9 ans (M3)			
Mercredi : 12h30-15h30 :	<input type="checkbox"/>	6-9 ans (MC)			
Vendredi : 15h30-18h30 :	<input type="checkbox"/>	6-8 ans	<input type="checkbox"/>	9-10 ans	
Samedi : 10h00-13h00 :	<input type="checkbox"/>	6-7 ans (S1)	<input type="checkbox"/>	8-9 ans (S2)	<input type="checkbox"/>
Dimanche : 10h00-13h00 :	<input type="checkbox"/>	6-9 ans (D1)	<input type="checkbox"/>	9-12 ans (D2)	

(1h de chant, 1h de danse, 1h de théâtre)

3 heures : 1185€/an ou 395€/trimestre

Mercredi : 13h00-16h30 :	<input type="checkbox"/>	6-8 ans (MA)		
Mercredi : 13h30-17h00 :	<input type="checkbox"/>	9-12 ans (MB - intermédiaire)		
Mercredi : 14h30-18h00 :	<input type="checkbox"/>	12 ans et +		
Dimanche : 10h00-13h30 :	<input type="checkbox"/>	13-17 ans (D3)		

(1h de chant, 1h de danse, 1h30 de théâtre)

3 heures 30 : 1305€/an ou 435€/trimestre

Mercredi : 12h30-16h30 :	<input type="checkbox"/>	9-12 ans (M4)		
Mercredi : 14h00-18h00 :	<input type="checkbox"/>	10-14 ans (M5 1 - intermédiaire)		
Mercredi : 14h00-18h00 :	<input type="checkbox"/>	10-14 ans (M5 2 - débutant)		
Mercredi : 15h30-19h30 :	<input type="checkbox"/>	14-18 ans (M6)		

(1h de chant, 1h30 de danse, 1h30 de théâtre)

4 heures : 1485€/an ou 495€/trimestre

Je joins à ce bulletin :

-Le règlement en une fois (*) en 3 fois (*) par chèque à l'ordre du Centre de Danse du Marais

(*) Ces tarifs sont valables uniquement pour l'année scolaire 2020-2021 . Ils sont susceptibles d'évolution pour les années scolaires suivantes

-Le certificat médical (obligatoire) et la fiche de renseignements médicaux

-L'autorisation de prise de vue et de diffusion de l'image

-1 photo d'identité de l'enfant

NB : Cette inscription est définitive et ne peut donner lieu à remboursement. Le secrétariat doit être prévenu impérativement de toute absence par le représentant légal.

Signature (obligatoire) :

Date :

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »



RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX



Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance :

Numéro(s) de téléphone auquel(s) peut être joint le responsable légal :

LISTE DES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'ABSENCE/D'URGENCE

Nom/Prénom : Tel portable :

Nom/Prénom : Tel portable :

Nom/Prénom : Tel portable :

1. L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, lequel ?

En cas de prise de médicaments pendant les heures de cours, merci de joindre impérativement une ordonnance récente et les médicaments correspondants dans leur boîte d'origine, accompagnées de la notice et marquées au nom de l'enfant).

2. Allergies

Médicamenteuses : oui non

Asthme : oui non

Alimentaires : oui non

Autres : oui non (si oui, précisez :)

Conduite à tenir :

3. Indiquer les éventuelles difficultés de santé (épilepsie, opération, rééducation), la conduite à tenir et les précautions à prendre :

4. Autorisation

Je soussigné(e).....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés ci-dessus et autorise le Centre de Danse du Marais à prendre le cas échéant toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant, notamment l'intervention des pompiers et l'hospitalisation de mon enfant.

Je m'engage de plus à rembourser la totalité des sommes avancées.

Fait à....., le

Signature :

AUTORISATION DE PRISES DE VUE PHOTOGRAPHIQUES ET D'ENREGISTREMENTS AUDIOVISUELS



Je soussigné :

Nom-Prénom (mère) :

Demeurant :

Émail :

Nom-Prénom (père) :

Demeurant :

Émail :

Agissant en qualité de représentants légaux de :

accordons au Centre de Danse du Marais l'autorisation d'effectuer, dans le cadre des cours, des répétitions, des spectacles et des divers évènements organisés au cours de l'année 2020-2021 des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels notre enfant pourrait apparaître.

Nous accordons au Centre de Danse du Marais l'autorisation de diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur un réseau filaire ou sans fils, de quelque nature que ce soit (Internet, réseau, local).

Nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité.

La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

Nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Nous n'autorisons pas le Centre de Danse du Marais à céder les clichés représentant notre enfant à un tiers.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait à le

Signature des représentants légaux

LES ENFANTS DE LA COMÉDIE MUSICALE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

A) Respect d'autrui

Les enfants se doivent d'être respectueux vis à vis des personnes qui travaillent au Centre de Danse du Marais ainsi que de leurs camarades. L'enfant doit adopter dans l'établissement une tenue, un comportement et des attitudes correctes.

B) Respect des locaux et du matériel

Les enfants, par leurs comportements doivent respecter le travail du personnel d'entretien

Il est interdit de consommer nourritures ou boissons dans les studios, à l'exception de bouteilles d'eau. Le goûter doit être pris dans les vestiaires. Les chewing-gum sont interdits. De manière générale, les enfants veilleront à ne pas dégrader le matériel et les équipements collectifs mis à leur disposition. Tout enfant responsable de dégradations devra réparer les dommages à ses frais et risque l'exclusion immédiate.

II. VIE QUOTIDIENNE

A) Présence et retard

L'enfant doit être ponctuel et respecter le planning des formations. Tout retard ou absence doit être signalé ou justifié par les parents directement auprès des formateurs. Aucun élève ne peut être accepté en cours s'il ne figure pas sur la liste d'appel remise au formateur. La présence à tous les cours est vivement conseillée. En cas d'absences répétées, les formateurs se réservent la possibilité de ne pas faire participer votre enfant au spectacle de fin d'année. Les répétitions au théâtre sont obligatoires.

B) Discipline

L'usage des téléphones portables, MP3, consoles est strictement interdit, même en mode silencieux. Ils doivent en outre être rangés dans les sacs. L'utilisation du téléphone portable en cours, est un motif d'exclusion.

C) Délit de vol

Le vol constitue un délit et expose son auteur à des sanctions pénales et à une exclusion définitive de l'établissement.. Il est vivement conseillé aux élèves de ne laisser dans l'établissement aucune affaire personnelle. Le Centre de Danse du Marais ne peut être en aucun cas tenue pour responsable des vols et dégradations commis au préjudice des élèves, du personnel ou de tiers au sein de ses locaux.

D) Informatique

L'administration du Centre de Danse du Marais dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement la formation des enfants. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du (ou des) service(s) concerné(s) et ne peuvent être communiquées qu'au personnel du Centre de Danse du Marais. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à l'accueil.

III. SANTÉ ET SÉCURITÉ

A) Santé

Il est strictement interdit : de consommer de l'alcool ou toute substance illicite dans l'enceinte du Centre de danse du Marais ou d'utiliser tout objet ou produit dangereux (boissons alcoolisées, stupéfiants, objets tranchants, produits inflammables, bombes autodéfense, crayon laser,)

L'usage du tabac est interdit par la loi dans les lieux publics.

B) Sécurité

Les élèves auront le plus grand soin du matériel lié à la sécurité : Tout usage abusif d'un dispositif d'alarme ou du matériel d'incendie est un motif d'exclusion. Les élèves ne peuvent en aucun cas toucher les projecteurs et tout matériel électrique sans la présence d'un responsable. Il est demandé aux élèves de respecter les consignes de sécurité données par leurs formateurs, par les responsables des Enfants de la Comédie Musicale ou leur représentant.

IV. FORMATION

A) L'inscription est considérée comme validée à réception du dossier d'inscription complet accompagné de la totalité du règlement (possibilité de régler en 3 chèques).

B) cours d'essai

L'enfant bénéficie d'un cours d'essai gratuit à compter de son inscription. A l'issue de ce cours d'essai, si l'enfant décide de ne pas poursuivre la formation, le dossier d'inscription et le règlement vous seront restitués.

- Les Enfants de la comédie musicale fait partie du Centre de Danse du Marais. A ce titre, votre enfant est membre du Centre de Danse du Marais et doit s'acquitter des frais d'adhésion au centre de 12€. Il lui sera délivré une carte d'adhésion qu'il devra présenter systématiquement lors de son entrée au Centre de Danse du Marais. La carte d'adhésion donne droit à de nombreuses réductions auprès de commerçants partenaires (liste disponible à l'accueil).

C) Remboursement

A l'issue de la séance d'essai, si l'enfant souhaite s'inscrire pour le reste de l'année. Cette inscription sera considérée comme ferme et définitive (sous réserve de la réception du dossier complet et du règlement dans son intégralité). Aucun remboursement ne sera accordé.

- La direction des Enfants de la Comédie Musicale se réserve le droit de substituer un intervenant pendant le cursus.

Fait à.....le.....

Signature de l'élève : Signatures des parents :